

COMMUNE DE PRESERVILLE
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024 à 20 H 30

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
Absents : 3 (dont 2 représentés)
Exclus : 0

Date de la convocation : 21 Novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 Novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de PRESERVILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Evelyne PETIT, Maire, selon l'ordre du jour suivant :

- 1°) - Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 21 Octobre 2024,
- 2°) - Décisions prises par Mme le Maire par délégations,
- 3°) - Forfait alloué à Mme le Maire pour le congrès des maires 2024,
- 4°) - Autorisation pour Mme le Maire de défendre la commune dans le cadre du litige relatif au ball-trap de Preserville,
- 5°) Terres du Lauragais- Attributions de compensation 2024 : enveloppe voirie non utilisée,
- 6°) - Point sur les différentes commissions et réunions,
- 7°) - Questions diverses.

Etaient présents :

M.M PELISSE, BARTHERE, BACOU, LABAUME, BOYER, CALAMOTE, DESSERRE, LAYNET, LUCCHETTI, LUX, PERRY-PELISSIER,

Absent : Mr Gilbert SPIELMANN qui a donné pouvoir à Mme Evelyne PETIT, Mr François PECHMEJA qui a donné pouvoir à Mr Daniel PELISSE, Mme Létitia SEBASTIAN RAMOS,

Secrétaire de séance : Mr Guy BARTHERE

La séance est ouverte à 20 H 36

* * *

DOSSIER N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL EN DATE DU 21 OCTOBRE 2024

Ce procès-verbal est validé à l'unanimité.

DOSSIER N° 2 : DECISIONS PRISES PAR Mme LE MAIRE PAR DELEGATIONS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales « le Maire doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises par délégations ».

Madame PETIT donne toutes les explications utiles sur les différents devis validés.

OBJET	MONTANT TTC
COMMUNE :	
DACO ENERGIES : remplacement chauffage location la Forge	3967.90 €
BRUNEAU : tampons personnalisés maire	171.30 €

DOSSIER N° 3 – FORFAIT ALLOUE A Mme LE MAIRE POUR LE CONGRE DES MAIRES

Délibération N° 2024-48

Madame le Maire rappelle que, comme elle l'avait indiqué aux élus, elle s'est rendue au congrès des Maires de France qui a eu lieu à Paris du 18 au 21 Novembre 2024.

Aucun autre élu n'a souhaité se rendre à cette manifestation.

Elle propose que la commune participe comme habituellement aux frais de mission occasionnés par ce déplacement.

Après avoir procédé au vote, les élus décident à l'unanimité d'allouer la somme de 1000.00 € à

Madame Evelyn PETIT pour son déplacement à Paris au Congrès des Maires de France 2024.

DOSSIER N° 4 : AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE POUR DEFENDRE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU LITIGE RELATIF AU BALL TRAP DE PRESERVILLE

Délibération N° 2024-49

Madame le Maire donne toutes les explications utiles sur la procédure contentieuse engagée par une habitante de Lanta contre l'association Ball Trap Club de Préserville et la commune de Préserville et rappelle, entre autres, la réunion de médiation qui s'est tenue en son temps.

Elle indique que la commune a reçu une requête introductive devant le Tribunal Administratif de Toulouse (dossier N° 2406521-4) dans le cadre d'une demande d'annulation de la décision du Maire de la commune de Préserville rejetant une requête tendant à mettre en œuvre ses pouvoirs de police afin de faire cesser les nuisances sonores occasionnées par le Ball Trap Club de Préserville.

Pour l'instruction de cette affaire, Madame le Maire indique que le Tribunal Administratif sollicite une délibération l'autorisant à défendre la commune.

Après avoir procédé au vote, les élus autorisent à l'unanimité Madame le Maire à défendre si nécessaire la commune dans cette affaire.

Dans un premier temps et avant d'engager une procédure, les élus décident de demander conseil auprès de l'assistance juridique de Groupama, assureur de la commune.

DOSSIER N° 5 - TERRES DU LAURAGAIS – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024 – ENVELOPPE VOIRIE NON UTILISEE

Délibération N° 2024-50

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Guy BARTHERE pour présenter ce dossier.

Il rappelle la délibération N° 2024-26 prise en date du 15 Avril 2024 fixant le montant demandé par la commune de Préserville au titre de la révision libre « AC VOIRIE » pour l'exercice 2024, soit la somme de 12 038.00 €.

Il s'avère que la commune n'a pas fait réaliser de travaux en 2024 par l'intermédiaire de cette enveloppe.

La communauté de communes des « Terres du Lauragais » devra donc ne pas déduire à la commune de Préserville la totalité de ladite enveloppe non utilisée lors du paiement du solde des attributions de compensation au début du mois de Décembre. Le montant à récupérer s'élevant à 12 038.00 € comme indiqué ci-dessous :

	Montant pris sur A.C 2024	Montant TTC des travaux effectués	Montant corrigé avec part FCTVA déduite	Montant à restituer aux communes
PRESERVILLE	12 038.00 €	0.00 €	0.00 €	12 038.00 €

Il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Après avoir procédé au vote, les élus donnent leur accord à l'unanimité.

DOSSIER N° 6 – POINT SUR LES DIFFÉRENTES COMMISSIONS ET REUNIONS

Madame le Maire demande aux représentants des différentes commissions et aux délégués de faire un compte rendu des réunions qui se sont tenues :

→ Commission « environnement, espaces verts, développement durable, énergie et mobilité » :

Monsieur Damien LABAUME indique que lors de la réunion du 29 Octobre 2024, différents dossiers ont été abordés, soit :

- validation de la proposition commerciale EDF 2025 relative à la fourniture d'électricité pour l'école et la mairie qui est financièrement avantageuse,
- rénovation énergétique- remplacement des luminaires existants par un éclairage LED à la salle de la Fontaine : les travaux se feront au début de l'année 2025
- transfert obligatoire de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes des « Terres du Lauragais » le 1^{er} Janvier 2026 : adoption d'un texte par le Sénat actant la fin dudit transfert obligatoire (proposition de loi adoptée par le Sénat le 17 Octobre 2024),
- remerciements à Messieurs BOYER et LAYNET pour leur plantation de rosiers sur le rond-point situé près du chemin d'en Roussel,
- report des plantations sur le talus situé sur la place du village,
- installation d'une borne de recharge électrique : charge financière trop importante pour la commune,
- suite à un audit pour la certification bio de SR COLLECTIVITES, notre prestataire pour les repas à la cantine, un nouveau produit est utilisé pour l'entretien du restaurant scolaire,

Madame le Maire indique qu'elle a signé la convention et les plans avec l'entreprise OMEXOM pour l'éclairage de la place publique.

→ Commission « vivre ensemble » :

Madame Sylvie LUCCHETTI indique que la réunion s'est tenue le 20 Novembre dernier et énumère les prochaines festivités prévues :

- *Samedi 7 Décembre 2024 de 8 H 30 à 12 H 30* : traditionnel moment convivial autour de châtaignes grillées au marché de Préserville,
- *Mercredi 11 Décembre 2024*, cinéma salle de la Fontaine :
 - 15 H 00 : le robot sauvage
 - 20 H 30 : Monsieur AZNAVOUR
- *Samedi 14 Décembre 2024* : théâtre « Crise en quarantaine »
- une discussion s'instaure entre les élus pour l'organisation des « vœux du maire » 2025,
- Monsieur Marc DESSERRE indique que des soirées pour les adolescents vont être proposées par « Terres du Lauragais »,
- le « Tour de France » passera probablement à Préserville au mois de Juillet 2025 : organisation de cette manifestation à prévoir.

→ Commission « Urbanisme » :

Monsieur Daniel PELISSE rappelle que cette réunion a eu lieu le 12 Novembre 2024 et indique les points abordés :

- zone AU2 : la Direction Départementale des Territoires (D.D.T) et la Chambre de l'Agriculture ont répondu défavorablement au projet d'urbanisation en l'état. Une réunion sera organisée prochainement avec la D.D.T dans ce dossier, lors de cette réunion sera également évoquée la demande de réintégration en zone constructible du terrain de Monsieur CHAUVIERE,
- servitude de passage à l'atelier municipal : proposition de Monsieur BOYER à étudier et à présenter à un prochain conseil municipal,
- la mairie a reçu une proposition d'achat du bâtiment communal situé 19, route de Lauzerville,

→ **Commission « Finances » :**

- Madame Sylvie BACOU propose de fixer une réunion de cette commission le 2 Décembre 2024 à 20 h 30 : proposition validée.

→ **Conseil d'école :**

Monsieur Martial CALAMOTE indique que cette réunion a eu lieu le Lundi 18 Novembre 2024. Il présente l'ordre du jour et détaille les échanges qui se sont tenus pour chaque point. Un procès-verbal a été établi par Mme FRUITET et est à la disposition du public à la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur Guy BARTHERE :*
- mise en place prochainement des décorations de Noël sur la commune,
- il va procéder, avec Monsieur Marc DESSERRE, à l'aménagement du mobilier urbain dans l'aire de loisirs,
- station d'épuration : la réception des travaux validés en son temps se fera dans le courant du mois de Décembre 2024,
- l'éclairage de la RD 31 ne fonctionne plus suite à la détérioration d'un lampadaire : le S.D.E.H.G instruit ce dossier, nous restons dans l'attente d'un devis,
- *Monsieur Damien LABAUME :*
- signale qu'une famille regrette que le centre de loisirs ne soit pas ouvert plus souvent,
- *Madame Evelyne PETIT :*
- les habitants de Préserville dépendront du centre des impôts de Balma dès le 1^{er} Janvier 2025 (et non plus celui de Ranguel),
- *Monsieur Marc DESSERRE :*
- la soirée jeu organisée le 22 Novembre dernier à la bibliothèque avec la participation de « O maître du jeu » à Lanta s'est très bien déroulée : moment agréable et convivial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 H 37

A Préserville, le

Evelyne PETIT
Maire de Préserville



Guy BARTHERE
Secrétaire de séance

